

Article 0 : préambule

Le Challenge Futsal « Fétis-Lahitte » est une épreuve organisée en collaboration par le district de football de la Charente et l'A.E.F régionale de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. A l'issue d'une phase qualificative, les équipes qualifiées auront la possibilité de participer à une finale départementale ; Cette finale permettra ensuite à la commission de qualifier 2 équipes pour la finale régionale.

Article 1 : catégories autorisées et encadrement

Le Challenge Futsal « Fétis-Lahitte » - U11G, pour la saison 2025 / 2026, est réservé aux licencié(e)s :

- U10 filles et garçons.
- U11 filles et garçons.
- U9 filles ou garçons (dans la limite de trois maximum) ainsi qu'un nombre illimité de U12 filles.

P.S : aucune dérogation ne sera accordée aux clubs ; le nombre de joueurs(es) par équipe est de 10 maximum.

Les équipes seront obligatoirement encadrées par une personne licenciée (éducateur/trice ou dirigeant(e)) qui se doit d'être inscrite sur la feuille de plateau.

Article 2 : pré-inscriptions & inscriptions

Les pré-inscriptions se font par les clubs par retour de Googl Form jusqu'au **vendredi 28 novembre 2025** et sont gratuites. A noter que les pré-requis pour pouvoir réaliser un pré-engagement sont les suivants :

- Être engagé dans l'épreuve départementale U11 dans la saison en cours.
- Avoir réalisé une démarche auprès de sa commune dans l'optique d'obtenir un accès au gymnase afin de pouvoir accueillir.

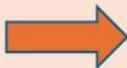
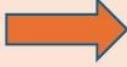
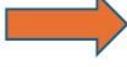
Les inscriptions se font par les clubs par retour de Googl Form jusqu'au **dimanche 14 décembre 2025** et sont gratuites. À noter les modalités suivantes* pour pouvoir réaliser un engagement :

- Avoir réalisé son pré-engagement.
- 4 équipes maximum par club ou entente ou groupement peuvent être engagées pour cette épreuve (*selon les règles établies ci-dessous*).
- Fournir à minima un créneau de gymnase à la commission afin de faciliter l'organisation et la mise en place de l'épreuve.

P.S : en cas d'un nombre de créneaux jugés insuffisants, la commission se réserve le droit de faire des choix arbitraires pour garantir le bon déroulement de l'épreuve.

ANNEXE 3 : NOMBRE D'EQUIPES POSSIBLE :

Dans le cas où il est validé la possibilité pour un club d'engager plusieurs équipes dans la même catégorie, la logique à respecter pour engager le nombre d'équipes est la suivante :

Nombre de licenciés (2 années d'âges de la catégorie concernée)		Nombre d'équipes possibles
1 à 13 licenciés		1 équipe à 5
14 à 21 licenciés		2 équipes à 5
22 à 31 licenciés		3 équipes à 5
32 licenciés à ...		4 équipes à 5

N.B : la commission se basera sur le nombre de licenciés réels par club au 1^{er} décembre 2025 ; En cas d'incohérence entre votre nombre de licenciés sur une catégorie et vos engagements, une régulation sera alors opérée par la commission.

Article 3 : système de l'épreuve

Tours de qualification : les équipes engagées participeront à 3 journées de qualification positionnées les week-ends des **10.11 JANVIER 2026, 17.18 JANVIER 2026 et 31 JANVIER & 1er FEVRIER 2026** selon les calendriers réalisés par la commission Foot Animation. L'organisation sportive proposée sera la suivante :

- Constitution de poules géographique en fonction des inscriptions (3 poules de 12 ou 13 équipes).
- 3 tours de brassage avec cumul de points lors de chaque plateau.
- Les deux premiers de chaque poule accèdent à la finale départementale (6 équipes qualifiées pour la finale) ; **Important : un club ne pourra être représenté que par une seule équipe lors de la finale départementale.**
- A chaque journée, mise en place de plateaux de 3 à 5 équipes (plusieurs plateaux par poule sont mis en place). *Exemple : 40 équipes inscrites → 4 poules de 10 équipes → 2 plateaux de 5 équipes par poule et par journée.*

Finale départementale : les équipes qualifiées à l'issue des journées de qualification participeront le **DIMANCHE 1^{er} MARS 2026** à la phase finale du Challenge Futsal « Fétis-Lahitte » (catégorie U11G).

Article 4 : temps de pratique

Tours de qualification :

- Plateau à 3 équipes : match de de 2 x 12min – coup franc de pénalité à 10m à la 4^{ème} faute.
- Plateau à 4 équipes : match de 1 x 15min – coup franc de pénalité à 10m à la 5^{ème} faute.

- Plateau à 5 équipes : match de 1 x 10min – coup franc de pénalité à 10m à la 4^{ème} faute.

Finale départementale : l'organisation de cette journée sera communiquée prochainement par la Commission Foot Animation.

Article 5 : feuilles plateaux et feuilles licences

Tours de qualification :

- Feuilles plateaux : les feuilles plateaux doivent être dûment remplies et signées avant d'être déposées sur la plateforme F.A.L.
- Feuilles licences : les feuilles licences doivent OBLIGATOIREMENT être remplies et déposées le jour du plateau pour être laissées au club accueil qui aura pour rôle de les déposer avec la feuille plateau.

Finale départementale : l'organisation de cette journée sera communiquée prochainement par la Commission Foot Animation.

Article 6 : sanctions et discipline

La Commission Foot Animation étant gérante de l'épreuve, elle peut être amenée à régler, ou faire régler par la commission jugée compétente, tous les litiges et inconvenances.

Article 7 : arbitrage

L'arbitrage proposé devra être proposé un arbitrage par les jeunes (avec un accompagnement bienveillant d'adultes compétents).

Article 8 : règles spécifiques & lois du jeu

Un document précis sur les « lois du jeu Futsal » est en cours de réalisation et sera transmis aux clubs ; Vous trouverez ci-dessous les règles incontournables de la pratique :

- 5c5 (dont 1 GB) pour maximum 10 joueurs inscrits sur la feuille de licences (5 remplaçants).
- Tenue joueur(se) : maillots numérotés, chaussures « no marking », shorts, chaussettes, protège tibias.
- Utilisation obligatoire d'un ballon Futsal
- Pas de hors-jeu.
- Pas de tacles et de charges autorisés (cumul des fautes collectives).
- Touches au pied / corners / coups francs : 4 secondes et adversaire à 5m.
- Sortie de but du gardien à la main : 4 secondes.
- Le gardien a 4 secondes pour jouer au pied lorsqu'il est dans son camp.
- Le gardien n'est utilisable qu'une fois par possession lorsqu'il est dans son camp.
- Remplacements à la volée.

Article 9 : classements plateaux & poules

Pour chaque plateau, le classement sera établi selon les modalités suivantes :

- Victoire = 4 points.

- Nul = 2 points.
 - Défaite = 1 point.
 - Forfait ou pénalité = 0 point.
- En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes sur le plateau, il sera tenu compte :
- En premier lieu, du nombre de points obtenus lors des matchs joués entre les clubs ex aequo.
 - En cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
 - En cas de nouvelle égalité, du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de la poule.
 - En cas de nouvelle égalité, du plus petit nombre de but concédés sur l'ensemble de la poule.
 - En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du nombre de fautes collectives sur l'ensemble des matchs joués du plateau.

A l'issue de chaque journée de qualification, les équipes marquent des points comme suit :

1^{er} : 10 pts / 2^{ème} : 6 pts / 3^{ème} : 4 pts / 4^{ème} : 2 pts / 5^{ème} : 0 pt

Classement final : à l'issue des 3 journées qualificatives, le classement final est établi relativement au nombre de points gagnés par chaque équipe (ex : je finis 1er, 2^{ème}, puis 1er, je marque $10 + 6 + 10 = 26$ pts).

En cas d'égalité pour deux ou plusieurs au terme des journées de qualification au sein d'une même poule, les équipes seront départagées selon les critères suivants :

- En premier lieu, au nombre total de buts marqués.
- En cas de nouvelle égalité, au nombre total de buts encaissés.

P.S : dans le cas où un meilleur 2^{ème} doit être déterminé, il le sera en premier lieu au nombre de points marqués, puis au nombre de buts marqués, au nombre de buts encaissés et enfin au nombre de faute commises au long du tournoi (le plus bas total de fautes).

Finale départementale : l'organisation de cette journée sera communiquée prochainement par la Commission Foot Animation.

Article 10 : cas particuliers

Un joueur ne sera pas autorisé à pratiquer dans 2 équipes ; Auquel cas la configuration se pose pour un club pour « nombre de joueurs insuffisants », voici les deux choix qui seront proposés à celui-ci :

- **Cas n°1 : le club choisit de faire jouer un(e) joueur(se) dans les deux équipes** ; le club devra indiquer dès le départ dans quelle équipe (1 ou 2) ce dernier sera inscrit. A la fin du plateau, seuls les points accumulés par cette équipe seront conservés tandis que l'autre sera déclarée forfait (ses résultats ne seront pas comptabilisés et une victoire sera attribuée à chacun de ses adversaires).
- **Cas n°2 : le club choisit de cumuler l'ensemble de ses joueurs(es) présent(e)s dans une seule et unique équipe** ; Le plateau devra alors se constituer avec une équipe de moins de prévue (cette équipe déclarée « forfait » sera classée dernière avec 0 points).

➤ **Cas n°3 : 2 équipes ou plus du même se trouvent en position de qualifiée à l'issue des trois journées de qualification** ; Seule une équipe sera retenue pour participer à la finale départementale selon les critères suivants :

- Équipe la mieux classée au niveau comptable ; ex : *le FC NULLE PART 1 termine 1^{er} de la poule A tandis que le FC NULLE PART 2 termine 2^{ème} de la poule B → le FC NULLE PART 1 est retenu au détriment du FC NULLE PART 2.*
- Si équipes à égalité au niveau comptable, l'équipe la plus haute dans la « hiérarchie » sera retenue ; ex : *FC NULLE PART 1 termine 1^{er} de la poule A tandis que le FC NULLE PART 2 termine 1^{er} de la poule B → le FC NULLE PART 1 est retenu au détriment du FC NULLE PART 2.*
- **A NOTER** : si les cas suivants se présentent, l'équipe suivante dans le classement de la poule concernée sera « repêchée ».

Article 11 : dispositions complémentaires

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par la Commission organisatrice ; Ces décisions seront sans appel.